



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER

ISDM
INSTITUT DE SCIENCE DES DONNÉES
MONTPELLIER

hr
HR EXCELLENCE IN RESEARCH

Contrats doctoraux en intelligence artificielle Projet AXIAUM – Intelligence artificielle en Santé et Environnement

APPEL A PROJETS

contact : isdm-axiaum@umontpellier.fr

Contexte de l'appel

L'Université de Montpellier a été **lauréate de l'« appel à programmes contrats doctoraux en intelligence artificielle 2020 »** pour le projet AXIAUM : Intelligence artificielle en Santé et Environnement déposé par l'Institut de Science des Données de Montpellier (ISDM).

Le projet vise à la fois le développement des fondements méthodologiques et des applications de l'intelligence artificielle.

Le cofinancement de six thèses a été obtenu, à hauteur de 360 000€ dont 8% de frais de gestion, soit 55 555€ de dépenses éligibles financées pour chaque thèse, incluant le salaire du doctorant et les dépenses d'environnement de la thèse.

Le programme est financé par l'ANR au taux maximum de 50%. Les coûts doivent être complétés par d'autres sources de financement, **à l'exception des financements provenant de l'ANR, du PIA ou CIFRE.**

Dans le cadre de ce programme, une attention particulière devra être portée sur la parité femme/homme et à la déclaration, le cas échéant, de tout accès à des ressources génétiques ou connaissances traditionnelles associées (réglementation « APA »).

Les modalités d'attribution des 6 cofinancements suivent un calendrier selon les étapes suivantes :

1. Dépôt des projets de thèses et pré-sélection de 12 projets,
2. Dépôt des candidatures d'étudiant.e.s sur les 12 projets et classement de 6 projets-candidat.e.s en liste principale, avec constitution d'une liste complémentaire.

Les doctorant.e.s devront être **inscrits à l'Université de Montpellier.**



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER

ISDM
INSTITUT DE SCIENCE DES DONNÉES
MONTPELLIER

hr
HR EXCELLENCE IN RESEARCH

Modalités de soumission et de pré-sélection des projets de thèses

Les directrices et directeurs de thèse sont invité.e.s à soumettre leur projet de thèse en présentant le contexte, son inscription dans les travaux de l'unité d'accueil, la ou les problématiques scientifiques, l'état de l'art associé, et les grandes lignes méthodologiques de la contribution attendue par la thèse.

En soumettant un projet de thèse, la directrice / le directeur de thèse s'engage à **participer à la vie du projet AXIAUM**, notamment pour les actions d'animation (séminaires, médiation scientifique,...) et pour la rédaction des rapports intermédiaires et final à l'ANR.

Outre la mise en conformité avec la réglementation APA, Il est attendu de chaque thèse financée la rédaction, au cours du projet, d'un **Plan de gestion de données** (PGD).

Les projets sont à envoyer à isdm-axiaum@umontpellier.fr en utilisant le formulaire de soumission de l'appel.

Les projets de thèse seront évalués par un comité constitué :

- du Vice-Président en charge de la recherche,
- de la Vice-Présidente Déléguée à la science ouverte et aux données de la recherche,
- des directrices et directeurs des écoles doctorales,
- de personnalités extérieures.

12 projets de thèse seront pré-sélectionnés et devront faire l'objet d'un appel à candidatures vers les futur.e.s doctorant.e.s avec une publicité la plus large possible.

Modalités de cofinancement

Chaque thèse doit faire l'objet d'un cofinancement à hauteur de 55 555€HT minimum incluant :

- la part de salaire de la / du doctorant.e, soit au minimum 46 000€HT,
- Et en complément une part d'environnement.

La dotation UM de l'unité de recherche ne peut pas être utilisée pour la part salaire. Les cofinancements par des programmes de l'ANR, du PIA, CIFRE, ne sont pas éligibles.



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER

ISDM
INSTITUT DE SCIENCE DES DONNÉES
MONTPELLIER

hr
HR EXCELLENCE IN RESEARCH

Les cofinancements extérieurs à l'UM devront faire l'objet d'un reversement à l'UM via une convention. Le montant du cofinancement, à hauteur de 55 555 €HT, pourra être soumis à des frais de gestion de 12% (soit 63 131,31€HT), ainsi qu'à la TVA.

Pré-sélection des projets

Les critères pris en compte pour la sélection des projets sont :

- la nature du cofinancement,
- l'impact scientifique et sociétal,
- l'interdisciplinarité et la représentation des disciplines.

Modalités de candidatures et de classement des étudiant.e.s

Les projets présélectionnés feront l'objet d'une publicité via le site de l'ISDM et sur tout canal jugé pertinent par le porteur du projet. Les candidat.e.s sont invité.e.s à prendre contact avec les porteurs des projets présélectionnés pour préparer leur candidature.

Un.e candidat.e ne peut candidater que sur 1 projet.

Un.e directrice/directeur de thèse ne pourra présenter qu'une candidature pour son projet, envoyée à isdm-axiaum@umontpellier.fr en intégrant les informations suivantes sur le/la candidat.e :

- le CV,
- le relevé de notes de Master, ou du diplôme permettant l'entrée en thèse
- la proposition de contribution sur le projet,
- une lettre de motivation incluant le projet professionnel à l'issue de la thèse.

En candidatant sur un projet, les candidat.e.s lauréats s'engagent à participer à la vie du projet AXIAUM (séminaires, actions de médiation scientifique,...) et à citer le soutien financier du projet AXIAUM UM-ISDM pour toute communication.

Les candidatures seront évaluées par le même comité qui aura sélectionné les projets de thèse :

- du Vice-Président en charge de la recherche,
- de la Vice-Présidente déléguée à la science ouverte et aux données de la recherche,
- des directrices et directeurs des écoles doctorales,
- de personnalités extérieures.



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER

ISDM
INSTITUT DE SCIENCE DES DONNÉES
MONTPELLIER

hr
HR EXCELLENCE IN RESEARCH

Critères de sélection et classement des candidat.e.s

Le comité évaluera les candidatures déposées au regard du dossier déposé et de l'entretien mené, en prenant en compte :

- Excellence du dossier (parcours, notes),
- Adéquation du profil au projet de thèse,
- Pertinence de la proposition de contribution au projet scientifique de la thèse.

Calendrier de l'appel

- 29 janvier 2021 à midi : date limite d'envoi du dossier à isdm-axiaum@umontpellier.fr
- Mi février 2021 : résultat du classement des 12 sujets pré-sélectionnés
- 16 avril 2021 à midi : date limite des candidatures d'étudiant.e.s à isdm-axiaum@umontpellier.fr
- Mai 2021 : entretiens des candidat.e.s et résultat du classement final
- Juillet 2021 : mise en place des thèses
- 01/09/2021 : début des thèses